

République Française

-----  
DÉPARTEMENT  
DU NORD

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI

-----  
CANTON  
DE CAMBRAI

-----  
SÉANCE ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 3 février à 18 h 30

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 30 janvier 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Quorum : 6.

Etaient présents: Jean-Marc BÉZÉ – BOHACZ Guillaume – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Thierry LEMAIRE – Emma PORTIER – Laëtitia SOUFFLET.

Etait absente excusée : Elisa POULAIN.

Procuration : Néant.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

**20230203-06**

**POINT SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT : REMPLACEMENT DES POTELETS  
DEVANT LE MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques devraient se terminer au printemps fin mars/début avril 2023.

Il poursuit en informant les conseillers municipaux, qu'il serait judicieux, de profiter de la réfection des enrobés rue des Chanoines, à proximité du monument aux morts, pour remplacer les 8 potelets vétustes dont 3 pliés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, décident à l'unanimité :

- de procéder au remplacement des 8 potelets, situés devant le monument aux morts, pour la sécurité des piétons,
- de solliciter rapidement un devis pour ces travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande des 8 potelets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police 2023, pour ces travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant (Demande de subvention et convention avec le Département).

Les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
Pour extrait conforme

La Secrétaire,  
Myriam DELVALLÉE

Le Maire,  
Bernard HUREZ.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le 21 février 2023 et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le 21 février 2023